

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 10 avril 2009
(convocation du 30 mars 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Avril Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUPOUY Alain, M. EGIRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELLIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 15
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DUCHENE Michel
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 40 et jusqu'à 11 h 15
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien

M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 10 h 15
M. DUCASSOU Dominique à Mme. PIAZZA Arielle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
Mme PARCELLIER Muriel à Mme WALRYCK Anne jusqu'à 10 h 30
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. REIFFERS Josy à Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia à partir de 10 h 30
M. SENE Malick à M. DAVID Alain jusqu'à 10 h 40 et M. EGIRON Jean-François à partir de 10 h 40

LA SEANCE EST OUVERTE

**Aquitanima - Salon international de l'élevage, du matériel et de la génétique du
16 au 18 mai 2009 - Subvention de la Communauté Urbaine - Convention -
Décision - Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Créé en 1996 dans le cadre du Salon de l'Agriculture, à la demande des responsables professionnels et des éleveurs d'Aquitaine, Aquitanima s'est depuis imposé comme le salon de référence du Grand Sud Ouest Européen en matière de génétique bovine, grâce au niveau d'affaires qu'il génère et à ses nombreux succès à l'international.

Cette manifestation s'impose comme un carrefour technique et commercial, et elle est devenue, pour la filière, au fil du temps, une référence incontournable.

Elle rend aux éleveurs les services qu'ils attendent, notamment sur les points suivants :

- confrontation et évaluation de leur savoir – faire génétique à travers les concours de haut niveau,
- rencontres entre partenaires et fournisseurs, exposants au salon,
- communication et information à destination du grand public,
- mise en place d'un programme international, grâce à l'appui de l'Agence Interco, et à l'animation réalisée par les acteurs de la génétique bovine d'Aquitaine.

Ainsi, en 2008, malgré la fièvre catarrhale qui a entraîné l'annulation d'un certain nombre d'animations, le salon a vu la présence de 65 professionnels étrangers qui ont pu participer à ce salon, venant d'horizons aussi divers que l'Australie, l'Amérique Latine (Chili), l'Europe (Espagne, Belgique, Portugal, Angleterre, Bulgarie, Irlande) ou d'autres pays tels que la Chine.

Cette manifestation qui bénéficie d'installations de grande qualité depuis 2005 avec une halle de 8 000 m², permet d'accueillir les animaux dans de parfaites conditions et conforte la position de ce salon au niveau national et international.

Comme l'an passé, des animaux en provenance de la péninsule ibérique de race blonde d'Aquitaine et Limousine, auxquels s'ajouteront ceux de la race Bazadaise et Charolaise, seront accueillis et participeront aux différents concours.

Les outils de communication, dont le MAG AQUITANIMA, des radios locales et étrangères couvriront cet évènement, et des forums permettront aux partenaires et exposants d'informer leurs clients sur leurs services et leurs actions.

Notre établissement public qui contribue depuis 1996 à l'organisation de ce salon est sollicité pour renouveler son soutien financier à même hauteur qu'en 2008, soit 8 000 €, dans le cadre d'un budget prévisionnel T.T.C s'élevant à 286 750 € H.T ci-après :

| DEPENSES | € H.T | RECETTES | € H.T |
|-------------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Animations | 28 500 | Cotisations | 1 900 |
| Communication | 58 500 | Divers | 1 500 |
| Bovins | 52 900 | Partenariat | 40 100 |
| Déplacements | 8 000 | CUB | 8 000 |
| Edition | 2 500 | Participation CEB | 19 600 |
| Frais généraux | 31 880 | Publicité | 650 |
| Accueil international | 42 200 | Stands | 12 000 |
| Personnel | 22 000 | Subventions | 203 000 |
| Réception | 1 000 | | |
| Aménagements techniques | 39 270 | | |
| TOTAL | 286 750 | TOTAL | 286 750 |

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation pour l'ensemble de la filière économique de l'élevage, des compétences de notre établissement public en matière d'activités agro-alimentaires, mais également la notoriété internationale acquise au fil des ans par ce salon, la Communauté Urbaine pourrait reconduire la subvention sollicitée au titre de l'exercice 2009, la cotisation à l'association Aquitanima étant prise en compte dans cadre d'une autre délibération générale.

Dans ces conditions, si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution d'une subvention de 8 000 € au bénéfice de l'association Aquitanima pour l'organisation du salon Aquitanima, se déroulant du 16 au 18 mai 2009 dans le cadre du salon de l'Agriculture d'Aquitaine,
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée, à intervenir, en vue de régler, notamment, les modalités de versement de la subvention communautaire.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget de l'exercice en cours, au chapitre 65, article 6574, fonction 900, CRB D100.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 avril 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
28 AVRIL 2009**
PUBLIÉ LE : 30 AVRIL 2009

M. CLAUDE SOUBIRAN